

## **Règlement de la ludothèque, du Point jeux et de Ludo Bout'chou**

La ludothèque du Pavé Blanc est un espace interculturel et intergénérationnel de rencontres et d'échanges autour des jeux de société, des jeux d'éveil, des jeux symboliques ou des jeux vidéo.

C'est un lieu accueillant tous les publics autour du jeu. Le jeu favorise la socialisation et le lien social. Il permet également d'établir un lien privilégié entre le parent et l'enfant.

Le Point Jeux de la Fourche (enfants à partir de 5 ans) et Ludo Bout'chou (petite enfance) sont des annexes de la ludothèque du Pavé Blanc et se situent au quartier Gare dans le bas de Clamart.

### **Inscriptions :**

- la première séance de découverte est gratuite
- Les familles s'inscrivent sur le portail famille ; cette inscription donne accès au jeu sur place sur les 3 structures de la ville. De plus cela permet aux adultes et aux enfants de profiter aussi du prêt de jeux
- Une fois inscrites elles reçoivent le règlement et la plaquette descriptive des différents espaces de jeux

### **Déroulement de l'accueil du public :**

- La ludothèque est un lieu convivial où l'enfant évolue à sa guise en libre jeu
- Toute personne entrant dans l'espace doit signaler sa présence au ludothécaire
- Les enfants de moins de 7 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte (parent ou non)
- À partir de 7 ans les enfants peuvent rester jouer sans leurs parents sur l'espace de jeux s'ils sont inscrits. Cependant les enfants évoluent de manière autonome et vont et viennent à leur guise
- Le rangement est l'affaire de tous : Le parent ou l'adulte, avant de sortir de la ludothèque, doit accompagner son enfant dans le rangement des jouets qu'il a sortis. Celui-ci s'effectue entre 15 à 20 minutes avant la fermeture, en fonction du désordre

### **Horaires et sécurité :**

- La limite de capacité d'accueil est de 19 personnes par salle, 15 dans la salle Victor Hugo
- En cas de forte affluence, les premiers arrivés doivent laisser la place aux nouveaux arrivants
- Jouer est un moment important pour le jeune enfant, mais plus il est petit plus il a du mal à se concentrer. C'est pourquoi le temps de présence est limité à une heure dans la salle petite enfance, et à 2 heures dans la salle des jeux de règles

### **Accompagnement des enfants :**

- L'équipe de la ludothèque initie aux jeux et anime l'espace ludique
- Cependant, elle encourage aussi les parents ou les adultes à accompagner leurs enfants dans le jeu sur les différents espaces de la ludothèque.
- Dans la salle de jeux de règles, la présence d'un parent (ou d'un adulte) au côté d'un enfant de moins de 6 ans est indispensable

### **Nourriture :**

- Il est interdit de manger dans la ludothèque, dans les espaces de jeux ou dans les couloirs
- Les boissons sucrées, café et chewing-gums sont également proscrits dans l'espace jeux

- Il est demandé au parent ou accompagnateur d'emmener leurs enfants dans le hall du CSC ou des tables sont aménagées à cet effet
- Les mères allaitant des nourrissons peuvent rester dans l'espace de jeu

### **Poussette et effets personnels**

- Les poussettes, trottinettes, vélos... sont remises dans le local prévu à cet effet dans le hall du CSC du Pavé Blanc. Pour des raisons de sécurité, elles ne peuvent rester dans le couloir. La ludothèque et le CSC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Ainsi, il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur

### **Prêt de jeux :**

- Le prêt s'arrête à 17h30
- Chaque famille inscrite à la ludothèque peut emprunter dans la limite de deux jeux, jouets ou de puzzles par foyer pour une durée de 3 semaines
- L'emprunteur vérifie l'état du jeu lors du prêt (comptage des pièces), le ludothécaire vérifie le jeu à son retour
- L'emprunteur s'engage à rendre les jeux et les jouets à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés
- Prolongation : il est possible de prolonger un jeu d'une semaine en contactant la ludothèque
- En cas de retard dans le retour du jeu, un message de relance est communiqué à l'utilisateur par mail ou par téléphone
- Sans retour de sa part après un délai de 10 jours, l'accès au prêt de jeux sera suspendu durant un mois
- En cas de détérioration du jeu qui le rendrait inutilisable, le remplacement du jeu à l'identique sera exigé. L'utilisateur s'engage à remplacer les pièces manquantes
- L'équipe se tient à votre disposition pour toute information

### **Règles de bonne conduite favorisant le vivre ensemble :**

- La ludothèque n'est pas une garderie : un adulte ne peut laisser sans surveillance son enfant, même pour une absence brève
- L'usage du téléphone portable est vivement déconseillé. La consultation de contenu multimédia est interdite au sein de la ludothèque ainsi que les appels qui doivent être passés à l'extérieur
- Les couches sales doivent être obligatoirement jetées dans la poubelle des toilettes. Les enfants doivent être changés dans les toilettes où une table à langer est mise à leur disposition

### **Application du règlement :**

- Chaque personne fréquentant ce lieu accepte les règles
- Le personnel de la ludothèque est garant des biens et de la sécurité du lieu et est chargé de son application
- L'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un usager dont le comportement, les gestes ou les propos seraient jugés inadéquates, injurieux, violents ou contraires aux règles de bienséances de la ludothèque, du Point Jeux, de Ludo Bout'chou

A Clamart le ...../...../20....

Signature :



